

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

-----  
**CHAUSSÉE RÉTRÉCIE**  
**AVENUE D'ALBI, SORTIE CHEMIN DE BEL AIR**

Objet : Elagage  
C2A service voirie - 190, rue de Jarlard - 81000 ALBI

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2215-4 ;  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 36, R 37 et R 225 ;  
Vu la demande effectuée par le service voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois le 05 mars 2025 ;  
CONSIDERANT que les travaux cités en objet ne sont pas compatibles avec le maintien normal de la circulation,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : La chaussée sera rétrécie sur l'avenue d'Albi au droit de la sortie du chemin de Bel Air afin de faciliter l'élagage des arbres à l'intersection de l'avenue d'Albi et du chemin de Bel Air, mais ne s'applique pas aux véhicules de secours ou de police

du Mercredi 05 mars 2025 8h00 au vendredi 27 mars 2025 18h00



Article 2 : Le service voirie de la C2A est autorisée a retrécir la circulation sur l'avenue d'Albi au droit du chantier afin de réaliser l'élagage des arbres à proximité.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle - Quatrième partie - Signalisation de Prescription - sera à la charge et mise en place par le service voirie de la C2A.

Article 4 : Les dispositions définies par l'Article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera faite :  
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;  
- Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;  
- Le Conseil Départemental, secteur de GAILLAC  
- Le service voirie de la C2A ;  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 05 mars 2025  
Pour Madame le maire,  
Le Responsable des Services Techniques

  
  
Christophe JAMMES